

Le GAEC : les domaines du Peyrol à Pierrefeu

Cataldo H.

Agriculture de groupe

Paris : CIHEAM
Options Méditerranéennes; n. 6

1971
pages 60-61

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI010361>

To cite this article / Pour citer cet article

Cataldo H. *Le GAEC : les domaines du Peyrol à Pierrefeu. Agriculture de groupe*. Paris : CIHEAM, 1971. p. 60-61 (Options Méditerranéennes; n. 6)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Hubert CATALDO

Administrateur
de l'UGEA

Le G.A.E.C. : Les domaines du Peyrol à Pierrefeu (Var)

ORIGINE DU G.A.E.C.

M. Michel BLANCARD travaillait sur la propriété de son père et possédait d'un seul tenant 19 ha 33 de landes et forêts cultivables, 6 ha de vignes et 0 ha 52 de pêchers précoces.

M. Hubert CATALDO, rapatrié d'Algérie, exploitait la propriété de sa femme et cherchait à se reclasser.

Les deux hommes effectuaient certains travaux en entr'aide et n'achetaient que du matériel complémentaire.

Recherchant une formule d'association conforme à leur désir, ils devaient finalement opter pour le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, solution qui leur avait été indiquée par le Directeur du Crédit Agricole de Toulon.

M. BLANCARD cédait alors à M. CATALDO 12 ha de landes et le G.A.E.C était reconnu en juillet 1968. Capital : 326 000 francs dont 80 500 en numéraire.

OBJECTIFS DU G.A.E.C.

— Défricher et planter 18 hectares en vignes Côtes de Provence.

— Vinifier et commercialiser en bouteilles.

CONSISTANCE ACTUELLE DU G.A.E.C.

— En propriété : 11 ha 95 de vignes et 0 ha 52 de pêchers précoces.

— En location : 10 ha environ de vignes, 2 ha d'oliviers et 8 ha de prés.

— En plus des 5 ha 95 plantés en 1969, 5 ha environ ont été défrichés au moyen d'un bull-dozer acquis par le G.A.E.C. en 1970, soit au total environ 11 hectares depuis 1968.

Le capital social est composé d'une part des terres et plantations apportées en pleine propriété par les deux associés et par 80 500 francs en numéraire. Chaque associé possède 50 % du capital.

Les travaux effectués sur le fonds ont permis une production d'immobilisation en deux ans de plus de 80 000 francs. Les investissements matériel de cave se montent à environ 45 000 francs et en matériel à environ 150 000 francs.

Le stock actuel de vin est d'environ 116 000 francs.

L'endettement du G.A.E.C. est à court terme de 50 000 francs couverts en partie par 25 600 F de bons du Crédit Agricole et pour 20 000 F par l'O.C.H.

L'endettement à moyen terme est de 136 000 F.

Un des associés a emprunté à long terme : 48 000 F ; à moyen terme : 36 000 F.

Les prêts du G.A.E.C. sont garantis par une O.C.H. de 200 000 F. Nous verrons plus loin les conséquences pratiques de cet endettement.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Chaque associé a la responsabilité d'un chantier, sans que pour cela son associé ne l'aide chaque fois que cela est possible.

M. BLANCARD est chargé des plantations, défrichages, etc...

M. CATALDO est chargé de la vinification, de la mise en bouteilles et de l'administration du G.A.E.C. aidé en cela par M^{me} BLANCARD qui consacre 6 heures par semaine à la comptabilité et à l'administration.

La comptabilité est tenue par le Centre de gestion de Draguignan.

Le G.A.E.C. est assujéti à la T.V.A. et au bénéfice réel volontairement.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Chaque associé suit des stages au Centre de Formation et de Promotion pour adultes d'Hyères, dans les spécialités qui les concernent (viticulture et oenologie, dégustation, etc...) .

ENGAGEMENT SYNDICAL

Les deux associés sont membres du bureau du Syndicat local. Ils sont également membres de la Commission Agriculture de Groupe du Var.

M. CATALDO est administrateur de la F.D.S.E.A. du Var et de l'U.G.E.A. représentant la région Languedoc - Provence - Côte-d'Azur - Corse.

RÉPARTITION DES VOIX

Les statuts prévoient 80 % des voix pour les porteurs de parts et 20 % pour les apporteurs de travail. Actuellement cette différenciation n'a aucune incidence pratique. Les statuts sont les statuts-types.

ÉVOLUTION FUTURE DU G.A.E.C.

Le fils de M. BLANCARD, qui était apprenti sur le G.A.E.C., suit un stage de 10 semaines (mécanique agricole) au C.F.P.P.A. de Hyères. Son association est prévue dès que possible. Il est probable que le G.A.E.C. sera amené à prendre d'autres associés si son évolution le permet.

FONCTIONNEMENT DU G.A.E.C. DANS SES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

Pour diverses raisons, le G.A.E.C. n'a pu adhérer à la Coopérative de Collobrières, notamment en raison du prix des parts, prix que l'on voulait lui faire régler immédiatement pour la totalité de sa production future. Il a donc fallu repenser le problème et nous nous sommes tournés vers la commercialisation directe.

Les investissements matériel de cave sont moins élevés que l'investissement achat de parts Coopérative, le G.A.E.C. ayant loué la cave de M^{me} CATALDO.

Par ailleurs, depuis le mois d'avril 1970 le G.A.E.C. fait partie d'un Groupe-

ment d'Intérêt Economique, « Les Cadets de Provence », qu'il a formé avec deux autres producteurs de Côtes de Provence et un producteur de Bandel A.O.C. Ce groupement a été créé en vue de réunir une masse de vin suffisante pour faire face à une commercialisation rationnelle, notamment à l'exportation.

Par ailleurs, le G.A.E.C. pratique l'entr'aide avec ses associés et d'autres agriculteurs voisins pour certains travaux.

CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DE CETTE OPTION

La production vinicole du G.A.E.C. étant très faible au départ, il a fallu constituer des stocks pour éviter une rupture dans l'approvisionnement des clients, ce qui nous a amené à ne commencer la commercialisation qu'en mai 1969.

Par ailleurs, le lancement du Groupement d'Intérêt Economique nous a également obligés à un stockage supplémentaire, ce qui a freiné nos ventes propres et il a bien fallu également concourir aux frais de démarrage (étiquettes, agencement du chai et du bureau commun, capsules-congé, publicité, etc...).

Ce ralentissement de nos ventes personnelles et cette participation au Groupement ont donc amené une crise certaine de trésorerie, malgré un stock de vin évalué au 30-9-70 à 116 000 F. Nous avons un découvert de 50 000 F environ au Crédit Agricole et les annuités doivent être honorées dès cette année, notamment en ce qui concerne le bulldozer.

Il est évident que nous aurions pu ne pas commencer immédiatement la commercialisation personnalisée de notre vin et nous consacrer exclusivement aux plantations nouvelles de vignes, mais une étude objective nous a fait prévoir que le prix de vente en gros ne nous permettrait pas de mener à bien nos projets dans ce domaine. D'autre part, prendre du retard dans la commercialisation n'aurait fait qu'augmenter les difficultés, plus tard, le marché du vin devenant de plus en plus difficile et il fallait absolument se placer avant la grosse production des jeunes vignes.

Me fondant sur notre expérience personnelle et sur celles d'autres G.A.E.C. dans d'autres secteurs agricoles, notamment en horticulture, je peux dire qu'il faut absolument réformer les modes d'attribution des prêts pour les entreprises agricoles qui veulent s'agrandir rapidement pour une meilleure gestion de leur patrimoine. Depuis bientôt deux ans administrateur de l'U.G.E.A., j'ai demandé au cours des réunions de commissions, les mesures suivantes :

AGREMENT DES G.A.E.C.

Modification du décret qui ne prévoit aucune représentation du Crédit Agricole aux comités départementaux d'agrément. En effet, les futurs associés d'un G.A.E.C. indiquent généralement dans leur fiche economico-sociale, le montant des prêts qu'ils pensent solliciter pour

leurs investissements. Quand leur G.A.E.C. est agréé, il arrive souvent que le Crédit Agricole ne suive pas. Ne serait-il pas possible de confier à cet organisme l'étude économique approfondie des dossiers G.A.E.C. et de lui demander un engagement de financement si son avis est favorable ?

D'autre part, le regroupement d'exploitations entraîne des frais qu'une exploitation normale peut éviter. Il serait nécessaire de prévoir des différés d'amortissement de prêts plus longs, sinon les difficultés de trésorerie seront insurmontables. En effet, s'il est parfaitement admissible que le différé d'amortissement soit de deux ans pour un prêts plantation de vignes accordé à une entreprise « en vitesse de croisière », il est indispensable que ce chiffre soit porté au moins à 4 ans pour les entreprises en expansion rapide. Il devrait en être de même pour les prêts « Achat de gros matériel » ou de matériel de cave en cas de création.

En résumé, il conviendrait donc de faire bénéficier les nouveaux G.A.E.C. ;

- d'une subvention de démarrage,
- d'un financement global et massif au démarrage,
- de différés d'amortissements plus longs dans certains cas : plantations importantes de vignes ou arbres fruitiers, construction de serres destinées à la culture des strelisia par exemple, qui ne peuvent être commercialisés que la 5^e année, etc..

Face au commerce et à l'industrie qui se concentrent, l'agriculture doit, elle aussi, se regrouper, à tous les stades. Il serait illusoire de regrouper la production si la commercialisation devait échapper à l'agriculture ; cela suppose un choix et des moyens. Les G.A.E.C. ont fait ce choix au stade de la production, ils n'ont pas toujours tous les moyens nécessaires pour y parvenir. Il faut donc les leur donner, et leur donner également les moyens de prolonger leur exploitation par une commercialisation rationnelle, soit au sein de coopératives dynamiques, soit au sein de Groupements d'Intérêt Economique ou toute autre formule adaptée aux besoins particuliers de chaque production. Sans cela, le seul fait de grouper la production ne suffira pas à résoudre leurs difficultés, ce qui d'ailleurs n'est pas toujours le cas. La charge foncière, par exemple, peut être une gêne considérable en gelant des capitaux qui seraient mieux utilisés en capital d'exploitation. Mais il est aussi certain que le fait d'être propriétaire du foncier facilite grandement l'obtention des prêts et constitue pour l'exploitant une garantie pour ses vieux jours.

En résumé, je peux dire que si notre G.A.E.C. nous a permis de résoudre certains problèmes économiques ou sociaux, il en a posé d'autres, et qu'il faudra bien les surmonter. Il est toutefois certain que la solution de nombreux problèmes est plus facile en groupe qu'isolé, notamment par la création d'une unité d'exploitation de plus grande dimension, la concertation des associés et la spécialisation de chacun.

